

COMMUNE DE MAINTENAY

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi le Château

SEANCE

Ordinaire

L'an deux mille vingt-cinq le vingt octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mr DENOEUX Reynald, Maire, Convocation du 13 octobre 2025

Etaient présents : Mrs Denoeux Reynald, Brutel Régis, Seneschal Patrice, Mouillard Alain, Cabas Gontran, BOURGOIS Pascaline, Becquet Freddy

Absents : Beuvain Kévin, DE France Astrid

Pouvoir : Mme DE France Astrid à Mr Brutel Régis

Mr MOUILLARD Alain est désigné secrétaire de séance.

4. Prêt relais concernant les travaux d'aménagement de la RD 139

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer les subventions
Nature	Prêt relais
Montant	77 000 EUR
Durée	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.41 % l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paieement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 18/11/2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
Et de la publication le

Pour copie conforme,
Le 21 octobre 2025

Le Maire,
DENOEUX Reynald